



# QUAND LES DÉDUCTIONS FISCALES

## ENCOURAGENT VOS CHOIX

### PAR VOTRE DON, VOUS BÉNÉFICIEZ DE DÉDUCTIONS FISCALES AVANTAGEUSES

#### Déduire votre don de l'Impôt sur le revenu

Vous pouvez **déduire 66 %** du montant de votre don de votre Impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre **revenu imposable**.

#### Déduire votre don de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Vous pouvez **déduire 75 %** de votre don de l'IFI dans la limite de **50 000 € par an**.

Au vu des informations dont nous disposons, les dates limites de déclaration de l'IFI sont inchangées par rapport aux années précédentes. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter directement.

### PROGRAMME DE RECONNAISSANCE POUR LES DONATEURS PARTICULIERS

Chaque donateur accède à une catégorie en fonction du montant de son engagement : don ou cumul de dons

	Bienfaiteurs	Bienfaiteurs d'honneur À partir de 1 000€ de dons	Bienfaiteurs mécènes À partir de 5 000€ de dons	Cercle des bienfaiteurs À partir de 10 000€ de dons
Mention de votre soutien dans le rapport annuel et sur le site internet (actualisation en janvier)	✓	✓	✓	✓
Abonnement à UCO news et à la newsletter des donateurs de l'UCO (bi annuel)	✓	✓	✓	✓
Invitation personnelle à 3 événements de l'UCO (3 événements annuels)	✓	✓ Accueil privilégié et places VIP	✓ Accueil privilégié et places VIP	✓ Accueil privilégié et places VIP
Plaque nominative sur un fauteuil de l'amphithéâtre Bedouelle		✓ Pendant la campagne	✓ Pendant la campagne	✓ À vie
Présence sur le Mur des donateurs			✓ Pendant la campagne	✓ Pendant la campagne. Emplacement privilégié
Invitation à participer au dîner annuel des donateurs de l'UCO			✓	✓
Rencontre personnelle avec les porteurs de projets ainsi que les bénéficiaires (à organiser avec vos invités sur demande)				✓
Invitation à participer à l'évènement exceptionnel du Cercle des bienfaiteurs de l'UCO : voyage, etc. (tous les 2 ans)				✓

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre votre contact bienfaiteur

Bruno Georges  
bgeorges@uco.fr

Port. : 06 66 58 30 51